



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E180871

VALABLE JUSQU'AU 01/07/2026

ÉDITÉ LE

16/10/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1986

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 14/05/2024  
24 540 956

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC NANTERRE 334873726

Siret : 334 873 726 02284

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 2101521

Assurance Responsabilité Travaux :  
SMA SA 1254000 / 002 122413

Assurance Responsabilité Civile :  
BHEI 48-ECA-003711-01

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : PROXISERVE (AGENCE)

Sigle : PROXISERVE  
CHEMIN DE LA VOUTE  
76120 LE GRAND QUEVILLY

Téléphone : 02 49 62 42 82

Fax :

Portable :

Site Internet : <http://www.proxiserve.fr>

E-mail : [jbarbe@proxiserve.fr](mailto:jbarbe@proxiserve.fr)

Responsabilité légale :  
RIVOAL SEBASTIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 30/06/2022           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 31/12/2020         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 31/12/2020         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.